

**'EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le cinq avril deux mille vingt-trois, quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, maire.

DE N°10/2023

Etaient présents : M TIRMARCHE Ghislain, Mme CAPRON Marie, M DELPLANQUE Nicolas, M DAUSSY Eric, M HEROUART Michel, Mme DUBOS Astrid, Mme LEFEVRE Joelle, M TURQUIN Alex, Mme WOJTYSIAK Héléna, Mme VOLANT Aline, M. DAZY Bernard

OBJET :

**Approbation du compte
administratif 2022 -
commune**

Etaient absents :

M. DREANO Frédérique avec pouvoir à M HEROUART Michel,
M. DELOHEN, Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ

M. DAZY Bernard a été élu secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte administratif 2022 en y apportant les explications demandées.

Les membres du conseil municipal sont en possession des documents préalablement transmis ou remis en début de séance.

Sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, le Conseil Municipal examine le compte administratif pour l'année 2022 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Nombre de conseillers en
exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11

Dépenses	830 287.06 €
Recettes	1 087 041.38 €
Résultat de l'exercice :	+ 256 754.32 €

Section d'investissement

Dépenses	305 409.79 €
Recettes	192 306.81 €
Résultat de l'exercice :	-113 102.98€

M. le Maire se retire et M. DAZY prend la présidence de la séance.

Après délibération, le conseil municipal (0 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour) approuve le compte administratif pour l'année 2022.

M. le Maire réintègre la séance en reprenant la présidence et poursuit l'ordre du jour.

Fait et délibéré le 05 avril 2023

Pour extrait conforme, le maire, Ghislain TIRMARCHE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 avril 2022 et de la publication le 25 avril 2022.



